

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 563-2020, RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2021

Avis est donné par la soussignée, que lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le « RÈGLEMENT 563-2020 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2021».

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 16 décembre 2020.

Sylvie Viens

Directrice générale et secrétaire-trésorière